

<../..objets/logoapacib.jpg>

Compte-rendu du  
conseil d'administration de l'APACIB  
du 24 janvier 2002

Le conseil d'administration de l'APACIB s'est réuni le jeudi 24 janvier 2002 dans une salle du bâtiment formation du CRNA Ouest.

\_Présents\_ : Michel BOULIC, Thierry BOUTILLIER Olivier CHAPPUIS, Viviane COQUARD, Didier EVEN, Tarik HOUARI, Nicole LAUMONIER, Marthe LE MOAN, Loïc LE QUINTREC, Christian OMNES, Sylvie RENOUF, Gwenaël ROCHER, Yannick ROUILLARD.

\_Excusés\_ : Jean-François GARO, Thierry POSTEC, Marie-Françoise RICHARD, Samuel SALOU, Guy SCHAUTERDEN.

La réunion débute à 14h10.

\*1. \* \*ELECTION DU BUREAU 2002\*

Concernant les postes de président, secrétaire, trésorier, secrétaire-adjoint, les titulaires se représentaient. Aucun autre candidat ne s'étant présenté sur ces postes, les titulaires sont reconduits dans leurs fonctions à l'unanimité.

Le poste de trésorier adjoint était vacant depuis le départ de Benoît THOMASSON. Christian OMNES se présente, il est élu à l'unanimité.

Le poste de vice-président était également vacant depuis l'annonce faite par Sébastien SEGALIN d'abandonner sa fonction. Le rôle du vice-président est rappelé : il s'agit de remplacer le président lorsque celui-ci est absent ou empêché. Il nécessite donc de la part de son titulaire une connaissance du fonctionnement de l'association et des affaires en cours.

Jean-François GARO (excusé), qui avait fait part de son désir de s'impliquer un peu plus dans l'association, est élu à l'unanimité.

Le bureau se compose désormais comme suit :

ü	Président :	Tarik HOUARI.
ü	Vice Président :	Jean-François GARO.
ü	Secrétaire :	Didier EVEN.
ü	Secrétaire adjoint :	Loïc LE QUINTREC.
ü	Trésorier :	Olivier CHAPPUIS.
ü	Trésorier adjoint :	Christian OMNES.

\*2. \* \*attribution de subventions exceptionnelles\*\*\*

Le président rappelle le contexte : dans leur budget prévisionnel les sections prévoient au titre des recettes des subventions, qui viennent pour la plupart du CLAS. Elles peuvent également provenir de l'UNASACEM (sections sportives). Par le passé, l'APACIB a été sollicitée pour des subventions pour des événements ponctuels. L'association a statué à chaque fois sur ces demandes.

L'objet de la discussion est de décider de l'attitude que l'APACIB doit adopter vis à vis des demandes, l'argument principal étant de dire que si on doit subventionner certains adhérents, il faut le faire pour tous les autres. Or il s'avère que certaines sections ont systématiquement

demandé une aide à l'APACIB, alors que d'autres, croyant ne pas y avoir droit, ne faisaient pas de demande !

Le président demande que l'on statue sur les demandes qui seraient faites concernant des activités sportives déjà subventionnées par l'UNASACEM. Il propose que l'on fasse un distinguo entre les activités auxquelles participent des membres de l'APACIB et les activités organisées par l'APACIB.

Il y a en effet le cas particulier de l'organisation par une section de l'APACIB, d'une compétition nationale bénéficiant d'une subvention de l'UNASACEM. Dans ce cas précis, en tant qu'organisateur, un financement complémentaire par des fonds APACIB pourra être voté.

L'état des lieux est fait pour l'année à venir :

- ü BRAC : entre 20 et 25 personnes seront concernées.
- ü ACTAC : participation à la randonnée en Corse, National de vélo à Brest : environ 40 personnes concernées.
- ü Ski : 5 adhérents.
- ü Golf : 10 personnes.

Environ 75 personnes seraient donc susceptibles de demander des subventions exceptionnelles, ce qui pourrait occasionner des dépenses importantes.

Le président propose de passer au vote sur cette question : l'APACIB subventionne-t-elle sur ses fonds propres des manifestations déjà subventionnées par l'UNASACEM ?

Résultat : 7 contre, 3 abstentions, 3 pour.

Il est donc décidé que pour l'année 2002, l'APACIB ne subventionnera aucune activité qui bénéficie par ailleurs de subventions UNASACEM. En revanche, s'agissant d'une manifestation à caractère national organisée par une section de l'APACIB, un financement exceptionnel pourra être envisagé, la décision d'attribution revenant au conseil d'administration.

### \*3. \* \*BUDGET PREVISIONNEL 2002\*

Les postes sont examinés un à un :

ü Arbre de Noël : si aucune personne ne se déclare pour s'occuper de son organisation, la formule risque de changer. Une diffusion va être faite afin d'attirer l'attention des adhérents sur le risque de ne pas avoir d'Arbre de Noël cette année tout en sollicitant les jeunes parents sur la nécessité de s'impliquer s'ils veulent voir pérenniser l'activité.

ü Distributeurs : des bénéfices plus importants sont escomptés, car, à priori, il y aura moins de dépenses.

ü Sorties : Thierry fait le point sur les prévisions. Actuellement 2 projets sont " sur les rails " : le Futuroscope et Disneyland Paris avec la SNCF. Il faudrait monter un dossier SNCF + BIL ce qui constituerait une première ! Il faudra prévoir en plus une sortie " locale ".

Concernant le Futuroscope, les données ont changé puisque la formule " train spécial " est abandonnée par la SNCF, il faudra désormais envisager un transport via Massy, ce qui mettra Brest à 6h30 de Poitiers. Les prix initialement annoncés (qui n'étaient que des estimations) aux premiers inscrits ont augmenté : 230 € par adulte, ce qui fera 115 € par personne si on considère que le BIL financera à hauteur de 50 %.

Concernant Disney, avec le même type de financement, on arrive à 145 € par adulte !

Il est conseillé à Thierry de contacter un autocariste (Morvan à Ploudaniel) afin d'avoir d'autres tarifs.

ü Vidéo : la dépense prévue concerne un projet d'achat d'une carte d'acquisition vidéo permettant le transfert de vidéo " classique " en format numérique.

Une question relative à la part de subvention dans les budgets de section est posée : cette part peut-elle excéder 50% de la dépense ? Les avis sont partagés : Est-ce écrit quelque part ? Il semblerait en définitive que les lettres de cadrage soient floues à ce sujet et qu'il n'y ait pas de règle formelle.

\_Demande exceptionnelle ACTAC\_

Michel BOULIC annonce que le " Rassemblement ACTAC " aura lieu à Brest du 19 au 22 septembre. Une centaine de participants sont attendus pour découvrir la région pendant 2 jours. L'hébergement est prévu à l'auberge de jeunesse du Moulin Blanc à Brest.

La section de Brest est chargée de l'organisation de cette manifestation, aussi demande-t-elle une subvention d'environ 15 000 F (2287 €), afin de couvrir les frais liés à l'organisation.

Le président exprime sa satisfaction de voir qu'une section de l'APACIB se charge de mettre en place une épreuve de ce type.

S'agissant de l'attribution d'une somme, le CA approuve à l'unanimité le principe d'attribution d'une somme, puisqu'il s'agit d'une manifestation à caractère national organisée par une section de l'APACIB.

Le montant total de la somme pourra être ajusté en fonction des dépenses réelles.

\_Demande exceptionnelle section golf.\_

Le président lit aux membres du CA une lettre qui lui a été adressée, au nom de la section golf, par Jean-Michel HOSTEINS. Il s'agit d'une demande de participation financière de l'APACIB aux frais liés au voyage que doivent effectuer certains membres de la section pour se rendre aux Etats Unis, afin de participer à une compétition.

Le conseil d'administration, en conformité avec ce qui a été décidé en début de réunion sur les demandes de subvention exceptionnelle, considère que cette demande ne peut être satisfaite, la compétition, n'étant pas organisée par la section et bénéficiant par ailleurs de subventions de l'UNASACEM.

\_National de voile.\_

Le CA revient sur la question de l'implication de cette manifestation évoquée par Christian MARQUANT lors de l'assemblée générale. Il y a eu un problème de communication sur ce dossier : Tarik l'a appris par le biais de publication de l'UNASACEM et pas par l'organisateur lui-même. Le conseil juge que c'est plus le CRNA et/ou la DAC par le biais des budgets communication qui sont plus à même de s'impliquer.

Le président met en avant que l'événement a lieu sur le site, alors faut-il s'impliquer ? Certains membres rappellent que par le passé déjà des adhérents mordus de voile avaient sollicité l'APACIB pour participer à une manifestation de ce type, en utilisant une appellation APACIB voile qui n'avait pas d'existence réelle.

La solution retenue est que l'APACIB ne ferme pas totalement la porte :

CA240102.txt

si une section qu'on appellerait " section bateaux ", ouverte à tous, se mettait en place avec des objectifs à plus long terme, l'APACIB pourrait faire un geste et la demande serait alors examinée.

\*4. \* \*QUESTIONS \*\*DIVERSES\*\*\*

ü \_Demande du labo d'anglais.\_

Tarik fait état d'une demande émanant de Djamila ZEINI relative à l'achat d'un DVD en Angleterre. Le labo a fait acheter un DVD en Grande Bretagne par un adhérent qui y était en stage. Le CRNA n'a pas voulu rembourser le DVD sur simple présentation d'un ticket de caisse. Aussi l'APACIB ne pourrait-elle pas intervenir ? Cette procédure a déjà été utilisée par le passé.

Le CA donne son accord, mais recommande que ces pratiques ne doivent pas se renouveler.

ü \_Mise à jour de la brochure APACIB.\_

Le secrétaire demande que lui soient fournies les données à jour concernant l'activité de chaque section (montant de la cotisation, responsable, etc.) et de chaque activité (prix des divers tarifs d'emprunt de matériel , etc.) afin de procéder à la mise à jour de la brochure d'information.

ü \_Caméra vidéo.\_

Suite à un oubli dans un compte-rendu de conseil d'administration d'octobre 2001, le président rappelle qu'une vieille caméra vidéo a été cédée à la ligue d'improvisation LIBIDO, qui avait offert du matériel d'éclairage lors de l'organisation des 25 ans de l'APACIB.

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au jeudi 21 mars 2002 à 14h00 au CRNA Ouest.

La séance se termine à 16h15.

A Loperhet le 26 janvier 2002

Le secrétaire

Didier EVEN